**Fiche d’information sur la violence sexiste dans le monde du travail**

*« Bien que l'instauration de l’égalité et l’équité entre les sexes reste encore une question en suspens, des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines, notamment les salaires et le leadership. On pourrait dire que le domaine dans lequel nous avons le moins progressé est la lutte contre la violence sexiste dans le monde du travail – qui est en soi le fruit des rapports de force basés sur les inégalités et la discrimination. Le phénomène #metoo (#moiaussi) l’a clairement démontré. S’il a été si difficile pour les femmes qui travaillent dans l’industrie du cinéma et les salles de presse de prendre la parole et s’il leur a fallu tant de temps, imaginez à quel point cela doit être difficile pour les travailleuses domestiques qui travaillent derrière des portes closes, pour les ramasseuses de feuilles dans une plantation de thé ou pour les ouvrières dans une usine du textile et du vêtement.*

*Le défi auquel sont confrontés les mandants de l’OIT est de saisir l’occasion. Nous ne pouvons pas simplement « recommander » ou fournir des conseils aux gouvernements, aux employeurs et aux syndicats pour qu’ils agissent afin de mettre un terme à la violence sexiste. Pour aborder cette question avec le sérieux et l’urgence qui s'imposent et pour briser le cycle de la violence et rompre le silence, nous avons besoin de la pleine force de l’État de droit. Selon l’OIT, cela signifie une Convention solide, soutenue par une Recommandation. »*

**Un ensemble complet d’instruments de l’OIT pourrait, par exemple, contenir :**

* Une définition large de la violence et du harcèlement dans le monde du travail sous ses formes diverses et multiples, y compris des abus physiques (dont des agressions, des coups et blessures volontaires, des tentatives de meurtre et des meurtres) ; des violences sexuelles (dont des viols et des agressions sexuelles) ; des abus verbaux ; des manœuvres d’intimidation ; des abus et des intimidations psychologiques ; du harcèlement sexuel ; des menaces de violence et des assiduités intempestives.
* Une attention particulière sur la violence et le harcèlement fondés sur le genre dans le monde du travail.
* Des dispositions en vue de prévenir la violence et le harcèlement fondés sur le genre dans le monde du travail.
* Des mesures destinées à protéger et à soutenir les travailleurs victimes de la violence et du harcèlement au travail, quels que soit leur race, leur origine ethnique, leur langue, leur religion, leur opinion politique ou autre, leur origine nationale ou sociale, les biens qu’ils possèdent, leur état civil, leur orientation sexuelle, leur statut sérologique VIH, leur statut de migrant ou de réfugié, leur âge ou handicap, ou leur lieu de travail.
* Une description des groupes les plus exposés à la violence et à du harcèlement dans le monde du travail, comme les femmes, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), les travailleurs autochtones et migrants, les personnes vivant avec le VIH et le sida, et atteintes de handicaps, les travailleurs de l’économie informelle, les personnes piégées dans du travail forcé ou du travail des enfants.
* Des mesures pour s’attaquer aux effets de la violence domestique dans le monde du travail.
* Une large définition du « monde du travail ».
* La prévision de différents droits sociaux et liés à l’emploi pour les plaignants, y compris le droit de réduire ou de réorganiser ses heures de travail.
* Des dispositions spécifiques pour accompagner comme il se doit et avec délicatesse les personnes qui dénoncent des violences et du harcèlement, y compris des mesures de protection contre des représailles ou des sanctions pour avoir porté plainte.

**Les données disponibles révèlent que la violence sexiste dans le monde du travail est un phénomène commun et largement répandu pour les travailleuses de tous les secteurs et industries de la planète.**

**À l’échelle mondiale**

* 35% des femmes de plus de 15 ans – 818 millions de femmes au niveau mondial – sont confrontées à la violence sexuelle ou physique à leur domicile, au sein de leur communauté ou sur leur lieu de travail. – *Source:* [*World Health Organization*](http://www.who.int/gho/women_and_health/violence/en/)
* Près d'un tiers des femmes des pays du G20 ont fait l'objet de harcèlement au travail, mais rares sont celles qui s'expriment. - *Source:* [*Thomson Reuters*](http://poll2015.trust.org/i/?id=8a70602c-025e-413f-9336-26947bf755d2)
* Les femmes employées comme domestiques chez des particuliers sont souvent exposées au harcèlement et aux violences psychologiques, physiques et sexuelles. – *Source:* [*Human Rights Watch*](https://www.hrw.org/news/2008/11/24/protect-domestic-workers-violence)
* En moyenne, les infirmières risquent trois fois plus d’être victimes de violence au travail que les autres catégories professionnelles, d’après une étude de 2002 réalisée dans cinq pays. - *Source:* [*OIT/OMS/ISP*](http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/interpersonal/WVstresspaper.pdf)
* Un quart (presque 22%) des femmes qui travaillent dans les médias subissent des actes de violence physique au travail. – *Source:* [*Fédération internationale des journalistes (FIJ)*](https://www.ifj-stop-gender-based-violence.org/)
* Près de la moitié (48%) des femmes qui travaillent dans les médias sont victimes de harcèlement sexuel en lien avec leur travail. – *Source:* [*Fédération internationale des journalistes (FIJ)*](https://www.ifj-stop-gender-based-violence.org/)
* Trois-quarts (65%) des femmes qui travaillent dans les médias font l’objet d’intimidation, de menaces ou de mauvais traitements en lien avec leur travail. - *Source:* [*Fédération internationale des journalistes (FIJ)*](https://www.ifj-stop-gender-based-violence.org/)

**Europe**

* Dans les pays de l’Union européenne, entre 40 et 50% des femmes dénoncent des avances sexuelles ou des contacts physiques non désirés, ou d’autres formes de harcèlement sexuel sur le lieu de travail. – *Source:* [*ONU Femmes*](http://www.endvawnow.org/fr/articles/299-fast-facts-statistics-on-violence-against-women-and-girls-.html)
* Plus de 61% des femmes employées dans le secteur des services de l’Union européenne sont victimes de harcèlement sexuel. – *Source:* [*Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne*](http://fra.europa.eu/en/publication/2014/violence-against-women-eu-wide-survey-survey-methodology-sample-and-fieldwork)
* Des études réalisées par des syndicats d’employé(e)s d’hôtels, de restaurants, de la restauration et du tourisme au Danemark, en Finlande, en Islande, en Norvège et en Suède indiquent qu’environ 35% de tous les travailleurs/euses du secteur de l’hôtellerie et de la restauration ont subi des actes de harcèlement sexuel, et ce chiffre avoisine 60% pour les femmes en contact direct avec le public, telles que les serveuses de bar et de restaurant. – *Source: Nordic Union for Workers in the Hotel, Restaurant, Catering and Tourism Sector (NU HRCT)* (Syndicat nordique des travailleurs/euses du secteur de l’hôtellerie, de la restauration et du tourisme)
* Au Royaume-Uni, la moitié (52%) de toutes les femmes qui ont répondu à une enquête de la Confédération des syndicats britanniques (TUC) ont déclaré avoir subi une forme de harcèlement sexuel au travail. – *Source:* [*Trade Union Congress*](https://www.tuc.org.uk/research-analysis/reports/still-just-bit-banter) *(TUC)*
* En France, une femme sur cinq aurait été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle. – *Source :* *[Confédération générale du travail (CGT)](http://www.cgt.fr/-Stop-a-la-violence-sexiste-au-travail-.html)*

**Asie-Pacifique**

* Dans les usines de confection en Inde, au Bangladesh et en Indonésie, les violences sexuelles et le harcèlement sont très répandus, qu’il s’agisse de violences verbales et physiques ou de harcèlement sexuel allant jusqu’au viol. Au Bangladesh seulement, plus de 60% des travailleuses de l’habillement font l’objet d’intimidation ou de menaces avec violence sur leur lieu de travail. – *Source:* [*Fair Wear Foundation*](https://www.fairwear.org/resource/fwf-standing-firm-2013/)et[*CNV Internationaal*](https://www.cnvinternationaal.nl/_Resources/Persistent/46610795dae021d92b67c15edcb896c7f3a59a0c/CNV-0037_20151012_Survey_Violence_against_women_at_the_workplace_DEF.pdf)
* Des études réalisées au Japon, en Malaisie, aux Philippines et en Corée du Sud révèlent qu’entre 30 et 40% des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail. – *Source:* [*Bureau des activités pour les travailleurs de l’OIT (ACTRAV)*](http://www.ilo.org/actrav/info/pubs/WCMS_546645/lang--en/index.htm)
* À Hong-Kong, quasiment 60% des employées du secteur des services (plus particulièrement dans la gestion des biens, les compagnies aériennes et la vente au détail) sont harcelées sexuellement au travail. – *Source:* [*Hong Kong Confederation of Trade Unions (HKCTU*](https://ituc.sharepoint.com/sites/equalityshare/Shared%20Documents/GENDER/Gender%20Based%20Violence/Comms/social%20media%20pack%2023%20days%20of%20action/%E2%80%A2%09http%3A/en.hkctu.org.hk/hong-kong/press-release-and-statement-hk/more-than-half-of-female-employees-in-the-service-industry-have-been-sexual)*)* (Confédération des syndicats de Hong Kong)
* En Indonésie, d’après une enquête de référence menée par l’organisme Better Work Indonesia, 85% des travailleuses déclarent être concernées par le harcèlement sexuel. – *Source:* [*Bureau des activités pour les travailleurs de l’OIT (ACTRAV)*](http://www.ilo.org/actrav/info/pubs/WCMS_546645/lang--en/index.htm)
* Aux Philippines, 85% des femmes ayant subi des violences conjugales ont signalé que ce problème avait porté préjudice à leur présence au travail. Par ailleurs, 75% des femmes victimes de violences conjugales ont mentionné un effet négatif sur leur performance au travail. – *Source:* [*CSI Asie Pacifique/TUCP/FFW/SENTRO*](https://ituc.sharepoint.com/sites/equalityshare/Shared%20Documents/GENDER/Gender%20Based%20Violence/Comms/social%20media%20pack%2023%20days%20of%20action/Joint%20ITUC-AP/Philippine%20A%1Fliates%E2%80%99%20Report)

**Amériques**

* Au Canada, un travailleur/euse sur trois a été victime de violence conjugale, et cette violence suit souvent les personnes concernées sur leur lieu de travail, ce qui met en danger la sécurité et les emplois. – *Source:* [*Congrès du travail du Canada (CTC)*](http://congresdutravail.ca/enjeux-et-recherche/violence-conjugale-au-travail/rapport)
* Au Mexique, d’après l’Institut national pour les femmes (INMUJERES), 46% des femmes employées dans l’économie régulière (soit 15 millions de femmes) subissent une forme de harcèlement sexuel. – *Source:* [*Bureau des activités pour les travailleurs de l’OIT (ACTRAV)*](http://www.ilo.org/actrav/info/pubs/WCMS_546645/lang--en/index.htm)
* En Équateur, dans le secteur de la production de fleurs destinées à l’exportation, plus de 55% des travailleuses subissent une forme de harcèlement sexuel et, chez les 20-24 ans, ce chiffre s’élève à 70%. – *Source:* [*Bureau des activités pour les travailleurs de l’OIT (ACTRAV)*](http://www.ilo.org/actrav/info/pubs/WCMS_546645/lang--en/index.htm)
* Aux États-Unis:
	+ Entre 50% et 80% des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail. - *Source:* [*AFL-CIO*](https://www.ituc-csi.org/ending-gender-based-violence-in)
	+ En Californie, presque 40% des travailleuses agricoles interrogées par l’Université de Californie, à Santa Cruz, disent avoir fait l’objet de harcèlement sexuel, pouvant aller des avances verbales jusqu’au viol sur le lieu de travail. – *Source:* [*AFL-CIO*](https://www.ituc-csi.org/ending-gender-based-violence-in)
	+ Une étude réalisée par le ministère américain du Travail fait apparaître que 88% des femmes qui travaillent dans le secteur de la construction et de l’extraction – où la main-d’œuvre féminine ne représente que 2,6% de la main-d’œuvre totale – ont signalé des actes de harcèlement sexuel au travail. – *Source:* [*AFL-CIO*](https://www.ituc-csi.org/ending-gender-based-violence-in)
	+ Une enquête menée par la section syndicale 1 de UNITE HERE, intitulée « Hands Off Pants On » (qui pourrait se traduire par « Ne me touche pas, et garde ton pantalon »), indique que 58% des femmes travaillant dans des hôtels et 77% des employées de casino, à Chicago, ont été harcelées sexuellement par un client. – *Source:* [*AFL-CIO*](https://www.ituc-csi.org/ending-gender-based-violence-in)
	+ 90% des femmes qui travaillent dans des restaurants ont été victimes de harcèlement sexuel au travail. – *Source: organisation de travailleurs* [*The Restaurant Opportunities Centers United*](https://www.ituc-csi.org/the-glass-floor-sexual-harassment) *(ROC-United)*

**Afrique**

* En Ouganda, selon une étude menée auprès de plus de 2910 organisations, 90% des femmes ont déclaré avoir été harcelées sexuellement au travail par leurs supérieurs masculins. – *Source:* [*Bureau des activités pour les travailleurs de l’OIT (ACTRAV)*](http://www.ilo.org/actrav/info/pubs/WCMS_546645/lang--en/index.htm)
* Au Kenya, une étude portant sur 400 femmes qui travaillent dans les plantations de thé et de l’industrie de transformation du thé révèle que plus de 90% des femmes ont subi ou constaté des violences sexuelles sur leur lieu de travail. – *Source:* [*Solidarity Center*](https://www.solidaritycenter.org/wp-content/uploads/2016/09/Gender.GBV_.9.16.pdf)
* En Zambie, 81% des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel au travail. – *Source:* [*SADC Gender Protocol Barometer (2014)*](http://genderlinks.org.za/programme-web-menu/publications/sadc-gender-protocol-2014-barometer-2014-07-25/) (Protocole relatif au genre : Baromètre 2014 de la SADC)
* Au Lesotho, 63% des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel au travail. – *Source:* [*SADC Gender Protocol Barometer (2014)*](http://genderlinks.org.za/programme-web-menu/publications/sadc-gender-protocol-2014-barometer-2014-07-25/) (Protocole relatif au genre : Baromètre 2014 de la SADC)

**Citations de travailleuses**

* « Compte tenu du recours aux contrats « zéro heure », au travail intérimaire et aux systèmes de pourboires injustes, il n’est pas surprenant que le harcèlement sexuel soit très répandu dans l’industrie. […] Ils privent les travailleurs de pouvoir, de sorte qu’ils ne peuvent exiger de meilleures conditions. […] Ils ne peuvent dénoncer le harcèlement sexuel et gagner. C’est pourquoi, les serveuses n'ont aucun moyen de s’exprimer, n’ont pas accès à un processus de responsabilisation... C’est pourquoi, nous devons former des syndicats et travailler en commun afin de mettre un terme au harcèlement sexuel et à sa normalisation ». *- Nilufer Guler, serveuse, Royaume-Uni (BBC:* <http://www.bbc.com/news/uk-42252071>)
* « L’environnement de travail est devenu extrêmement toxique pour les femmes. Et tout ça à cause d’un homme, notre manager. Nous sommes toutes au courant, ce n’est plus un secret. Il a sexuellement harcelé tout un tas de jeunes femmes et nous ne pouvons rien y faire. Si vous êtes jeune et jolie, vous devenez sa proie. Il promet aux jeunes filles une meilleure place, ainsi qu’une prime de fin d’année en échange de faveurs sexuelles. » *- Travailleuse horticole, Tanzanie* (Equal Times: [https://www.equaltimes.org/l-education-une-arme-contre-la#.WoWZ6-dG2Uk](https://www.equaltimes.org/l-education-une-arme-contre-la%23.WoWZ6-dG2Uk#.WniGh-jwZaR))
* « Ils m'ont demandé de dormir avec eux, mais j’ai dit non. […] Ils m'ont ensuite giflée et ont commencé à me toucher les seins. » *Pour Sorphoan, âgée de 34 ans, le harcèlement fait partie de l’emploi de son équipe de travail de midi à 13 heures dans une salle locale de karaoke*. (*Cambodia Daily*: <https://www.cambodiadaily.com/news/womens-charter-aims-to-end-violence-against-women-in-cambodia-133034/> )

« Nos superviseurs nous crient et nous hurlent dessus, et nous ordonnent de rester à leur disposition même lorsque nous avons du travail à accomplir. Ils nous traitent comme du bétail, nous disent que notre travail n’est pas bon, nous contrôlent lorsque nous allons aux toilettes et ne permettent pas aux femmes enceintes de se rendre aux rendez-vous médicaux », *travailleuse du textile, Pérou* (openDemocracy: <https://www.opendemocracy.net/beyondslavery/industriall/crisis-of-workplace-violence-against-women>)

* « Je ne pouvais pas appeler mes parents car je n’en avais pas, je ne pouvais pas appeler les autorités car elles ne nous croient pas. Je pleure non pas parce que je n’ai pas d’espoir, mais parce que je me suis organisée avec mon syndicat. […] Ce n’est qu’en s'organisant que nous pouvons sortir de situations auxquelles j'étais confrontée à l’âge de 12 ans et protéger d’autres travailleuses domestiques. » - *Ernestina Ochoa Lujan, travailleuse domestique et vice-présidente de la Fédération internationale des travailleurs domestiques (FITD), a commencé à travailler comme domestique à l’âge de 11 ans. Lorsqu’elle avait 12 ans, elle a été agressée par son employeur.* (Solidarity Center: <https://www.solidaritycenter.org/unions-key-ending-gender-based-violence-work/>)

